



# FOYER RURAL DE COLOMBIER

## 27<sup>e</sup> FOIRE A LA BROCANTE ET VIDE GRENIER

VENDREDI 8 MAI 2020

Labadie - 24560 COLOMBIER EN PERIGORD

Responsable : Christine ROCHE

Secrétariat : Marie-Hélène GOIX - Les Mayets - 24560 SAINT-PERDOUX

Tél : 07 81 57 41 54 - E-mail : brocantedecolombier@hotmail.fr - Site : www.colombierenperigord.com

### REGLEMENT BROCANTE PROFESSIONNELS (à conserver)

#### STANDS 20 m<sup>2</sup>

- Emplacements nus, numérotés et délimités à la chaux
- #### TARIFS
- 5 à 6 m de façade : **44 Euros** l'emplacement.
  - Possibilité de réserver plusieurs emplacements.

**45 emplacements sont réservés aux professionnels jusqu'au 25 avril. A partir de cette date, ils seront mis à disposition des particuliers.**

*Le plan définitif étant arrêté le 1<sup>er</sup> mai, aucune modification ne sera acceptée après cette date.*

#### INSTALLATION DES STANDS

##### HORAIRES

- Installation : de 6 h à 8 h.
  - Remballage : de 18 h 30 à 20 heures.
- Sacs poubelles remis gracieusement afin de laisser propres les emplacements.*

##### ACCÈS

- Doit être précisé sur le bulletin d'inscription (voir plan).
- **Entrée 1 : Bergerac. Entrée 2 : Bouniagues.**
- Arrivée impérative par l'entrée désignée.
- Seuls les véhicules inscrits peuvent entrer dans l'enceinte de la foire.

*Attention au plan de circulation établi.*

#### VÉHICULES

- Un seul véhicule par emplacement.
- Accès dans l'enceinte réservé au seul véhicule enregistré.
- **Interdiction de laisser les véhicules sur les stands à partir de 8 heures.**

*Des parkings exposants sont à disposition des exposants.*

#### Entre 8 h et 18 h 30, INTERDICTION :

- d'entrer dans l'enceinte,
- de stationner dans l'enceinte,
- d'entrer et sortir des parkings exposants

#### INSCRIPTIONS

Seront admis les exposants professionnels (antiquaires et brocanteurs inscrits au registre du commerce.

- Exposition et vente d'armes, de copies d'ancien, d'imitations et de reproductions récentes INTERDITES.
- Vente de produits alimentaires, de boissons, de plantes, de vêtements et autres objets neufs INTERDITE.
- Revente d'objets neufs et artisanaux INTERDITE.
- Envoi du dossier d'inscription :
  - Demande de participation
  - Pièces énumérées dans cette demande
  - Chèque de règlement (remis à l'encaissement le 11 mai 2020)

*L'attribution des stands aux exposants sera faite à partir de la réception des dossiers complets, dans l'ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles. Le plan définitif étant arrêté le 1<sup>er</sup> mai, aucune modification ne sera acceptée après cette date.*

**Tout dossier incomplet sera retourné.**

**Pas d'envoi de confirmation d'inscription  
Pas de remboursement en cas d'annulation  
d'une inscription définitive**

#### ASSURANCE

- Les exposants dégagent le Foyer rural et la commune de Colombier de toute responsabilité en ce qui concerne les risques des marchandises exposées (vol, incendie, détérioration, etc...)
- Les chiens doivent être tenus en laisse.

#### RESTAURATION

- 8 heures : **Café croissant offert** par les organisateurs
- 12 heures : **Apéritif offert** par les organisateurs.
- Restauration sur place : Bar - Grillades - Crêpes - Frites - Sandwichs.

*Barbecue individuel interdit aux exposants.*

#### PRESSE ET PUBLICITÉ

- importante publicité par voie de presse et radio.
- 1 000 affiches, 10 000 prospectus.

La responsable,  
Christine ROCHE

La secrétaire,  
Marie-Hélène GOIX

Le président,  
Thierry TOUZEAU